

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND TRADE



ACCORD GÉNÉRAL
SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

Villa le Bocage - Palais des Nations
GENÈVE

10 DÉC. 1958

REFERENCE III-1-14-6

BUREAUX MIS A LA DISPOSITION DES DELEGATIONS A LA
QUATORZIÈME SESSION DES PARTIES CONTRACTANTES

Le Secrétaire exécutif des PARTIES CONTRACTANTES à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce vous présente ses compliments et a l'honneur de rappeler à votre attention que les PARTIES CONTRACTANTES ont décidé que la quatorzième session aurait lieu à Genève du 11 au 30 mai 1959 et que, les locaux nécessaires n'étant pas disponibles au Palais des Nations, les réunions se tiendraient au Bâtiment Electoral où les PARTIES CONTRACTANTES auront à leur disposition les salles dont elles auront besoin pour leurs séances plénières et les réunions de comité.

Cependant le nombre des bureaux au Bâtiment Electoral, soit une trentaine environ, leur superficie et leur disposition ne permettent pas de donner satisfaction à toutes les délégations. D'autre part, il ne sera pas possible, comme précédemment, de trouver un complément à la villa Le Chêne ou à la villa Les Ormeaux.

Dans ces conditions, le secrétariat recommande que les parties contractantes dont les besoins en bureaux seront assez importants et qui auraient la possibilité d'assurer par leurs propres moyens les locations nécessaires ne manquent pas de prendre toutes dispositions utiles en ce sens et qu'elles veuillent bien en informer le secrétariat le plus tôt possible. En tout état de cause, celui-ci s'efforcera de répartir les locaux du Bâtiment Electoral aussi équitablement que possible pour que chaque délégation ou groupe de délégations puisse y disposer au moins d'un bureau.

Comme l'Assemblée mondiale de la Santé tiendra ses assises à Genève en même temps que les PARTIES CONTRACTANTES, il est fortement recommandé aux délégations d'assurer le plus tôt possible leurs réservations d'hôtels.

MGT/133/58